

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2015/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 janvier 2015

DCM N° 15-01-29-20

Objet : Acquisition d'un terrain frappé de réserve d'emprise route de Woippy à Metz Devant-les-Ponts.

Rapporteur: Mme FERRARO

Dans le cadre du permis de construire qui lui a été délivré en 2010 pour la construction d'une maison individuelle au n° 122, route de Woippy, M. Patrice COURTIER était tenu de céder à la Ville de Metz la partie de terrain frappée de réserve d'emprise.

Il importe de régulariser cette situation afin de procéder aux travaux de revêtement du trottoir et d'acquérir cette emprise d'une surface de 27 ca en vue de son intégration dans le domaine public communal.

M. Patrice COURTIER et Mme Gisèle FLEURY, propriétaires, sont disposés à céder leur bien à la Ville de Metz moyennant le prix établi par le service France Domaine de 27 € le m², soit un montant total de 729 €.

Il est donc proposé d'acquérir cette emprise conformément à l'évaluation précitée, sachant que l'ensemble des parcelles de la route de Woippy qui constituent le trottoir sont déjà intégrées au domaine public communal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'accord de Monsieur Patrice COURTIER et de Madame Gisèle FLEURY,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** la parcelle frappée de réserve d'emprise, cadastrée sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS :

Section ER – n° 105 – Rue de la Folie – 27 ca.

dont Monsieur Patrice COURTIER et Madame Gisèle FLEURY, domiciliés 219, Val Sainte Croix L-1371 LUXEMBOURG, sont propriétaires,

- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 27 € le m², soit un montant total de 729 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine,
 - **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné,
 - **DE PRENDRE A LA CHARGE** de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
 - **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement, conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 5

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ